

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ?

Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

La veille est plus que jamais nécessaire.

2017 fut riche en modifications et bouleversements dont vous avez été les premiers témoins : la généralisation de la DSN, la mise en œuvre de la Loi Travail et ses 120 décrets, ... sans oublier le bulletin de paie simplifié, ... Puis, après l'élection présidentielle, les ordonnances sur le Code du travail (dialogue social, fusion des IRP, contrat de travail, durée du travail, licenciements, indemnités de rupture, pénibilité, ...)

2018 s'avère encore plus riche et variée : suppression de cotisations salariales mais hausse de la CSG, réforme des règles de prorata de plafond SS et des taux applicables aux rappels de salaire, la « méga-loi » pour la liberté de choisir son avenir professionnel portant la transformation de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, et pour 2019, l'annonce de l'exonération des heures supplémentaires, la fin du CICE, la réforme des retraites ...

... et tous autres imprévus qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

Les textes traduits en langage clair !

Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.



10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous hésitez ?
Demandez-nous une invitation gratuite pour une séance !

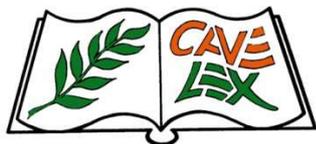
Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex !

Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !

A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelex.com
Vous trouverez des témoignages de nos clients en fin de catalogue.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :

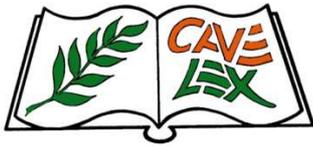
Mois	Le thème du mois
Janvier 2018	Barèmes et modifications au 1 ^{er} janvier 2018
Février 2018	La gestion des congés
Mars 2018	Le forfait annuel en jours ou heures
Avril 2018	Le télétravail
Mai 2018	Le prélèvement à la source
Juillet 2018	La transaction, la rupture conventionnelle
Septembre 2018	Loi Avenir professionnel (1 ^{ère} partie)
Octobre 2018	Loi Avenir professionnel (2 ^{ème} partie)
Novembre 2018	Fusion Agirc-Arrco et nouveau statut de l'encadrement
Décembre 2018	La réforme des retraites

Le calendrier 2018

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 2 sessions au choix
 - le mardi matin de 9h à 12h30,
 - le mardi après-midi de 14h à 17h30

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	9	18	11
Février	6	15	8
Mars	6	15	8
Avril	10	19	12
Mai	15*	16*	17*
Juin	12	21	14
Septembre	11	20	18
Octobre	10	18	11
Novembre	6	15	8
Décembre	11	12*	13

* : changement de date en raison des vacances ou jours fériés



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration Du
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants
des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs ayant
une bonne pratique de
leur fonction.

Durée

5 jours (35 heures)
en 10 sessions d'une
demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

Programme de la formation

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

Et un zoom sur une règle de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les congés payés, la réforme de la formation, le Compte de Pénibilité, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

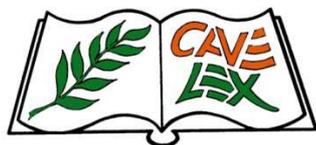
Invitation des participants à se munir d'une calculatrice de poche.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

Abonnement annuel *

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(*) L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalités d'inscription	Tarif HT
Inscription à la séance	430,00 euros
Abonnement annuel	2 920,00 euros
Offre découverte 2 séances (novembre à décembre)	400,00 euros

Prise en charge par votre OPCA

▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 2 catégories des actions de formation.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

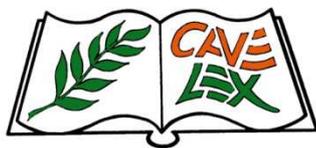
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration du
Personnel,

Responsables
Paie,

Collaborateurs du
service du
personnel,

Responsables
SIRH,

Cadres et
dirigeants des PME
PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs
ayant une bonne
pratique de leur
fonction.

Durée

5 jours
(35 heures)
en 10 sessions
d'une demi-journée

* Ce programme
pourra être modifié
en fonction de
l'actualité

Programme de la session de formation de novembre 2018*

Le thème du mois :

La fusion Agirc-Arrco

Le régime Unifié

Les nouvelles cotisations

Tranches et taux

Répartition unifiée et cas particuliers

Impact sur le bulletin de paie et le net à payer

DSN : une phase pilote intégrant la fusion

Le sort des droits antérieurs

La transposition des points AGIRC

Cotisation prévoyance décès cadres

Impact sur les catégories objectives

Les droits à la retraite

Âge de départ, valeur du point, bonus malus

Majorations familiales, réversion

L'actualité paie

Fin programmée de la DUCS

La DSN et ses évolutions

Guide DSN assurance chômage

DSN et versement pour un salarié sorti

Le signalement FCTU à venir début 2019

Le fil rouge PAS

Note DGFIP sur le RIB de prélèvement

Note DGFIP sur les revenus exceptionnels

Cas des salariés en préretraite

Régularisation de RNF et contrats courts

Le zoom paie

Les IJSS (3^{ème} partie) : les IJ AT/MP

Agenda

L'actualité sociale

La loi relative à la lutte contre la fraude

Le projet de décret relatif au droit à l'erreur

Les contrats courts dans la propriété

RGPD

CNIL et certification des DPD

Le coffre-fort numérique au 1^{er} janvier 2019

Le fil rouge Loi avenir professionnel

Le volet "assurance chômage"

Le volet "handicap"

Le volet "formation"

Le calendrier d'agrément des futurs Opco

Collecte de la contribution formation en 2019

Les projets de décrets relatifs au CPF

Les projets de décrets sur l'apprentissage

Les projets de textes

Le projet de loi de finances pour 2019

**Le projet de loi de financement de la
sécurité sociale pour 2019**

Les projets de barèmes 2019

Les nouveaux CTP pour les cotisations SS

Le projet de loi PACTE

Le point sur la jurisprudence

Succession de CDD et validité des motifs

Vote par substitution et scrutin électronique

Validité du licenciement et transaction

Réserver un 13^e mois aux cadres

Congé parental et droits à congés payés

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

Invitation des participants à se munir d'une calculatrice de poche.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

 : Fax : e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes

*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi

Durée : **7 heures réparties en 2 sessions de 3,5 heures**

Date de début de la formation : **6 novembre 2018** Date de la fin de la formation : **13 décembre 2018**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme : Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats : Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation : Offre découverte

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
400 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ☑ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*
			
			
			

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation :

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature
(Cocher la case correspondante)
 Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Durée : **3,5 H** Lieu * : Paris Lyon Nantes
* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
430 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☒ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes

*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi

Durée : **35 heures réparties en 10 sessions de 3,5 heures**

Date de début de la formation : **8 janvier 2019** Date de la fin de la formation : **12 décembre 2019**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
2 920 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGV/CaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																				
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)	8	17	10	12	21	14	12	21	14	9	18	11	14	23	16	11	20	13
PAIE	Pratique de la Paie																				
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 720				4	22		4	22		1	19					24-26		
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	820	31									25								
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	820																		
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 290																		
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 290																		
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 290																		
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	820																		
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	890	15	16		27							23							
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 820																		
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	890											26							
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	890																		4
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 820																		
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	890	23																	4
PAIE-O	Le Prélèvement À la Source	1	890	3, 14, 28	18		25														
PAIE-P	Le bulletin de paie après la rupture	1	890				28														6
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																				
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 290																		
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	820																		
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 290																		
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	820																		
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	820																		
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	820	25																	
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 290																		
ADPRH-G1	Les impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours	1	820	24										4							
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	820																		17
GAPE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 720																		

Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs

tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise)

Prix par session : 430 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter

Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94

formation@cavelex.com - www.cavelex.com

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris

Tarif des formations inter entreprises

(1) Tarif des Matinées Sociales

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.

